



SEPTEMBRE 2021

CIGÉO : TOUJOURS AUTANT DE QUESTIONS

L'ANDRA NE
PROPOSE-T-ELLE PAS
UNE GIGANTESQUE
EXPÉRIMENTATION
DONT NOUS SERIONS,
HABITANT.ES ET ÉLU.ES
LOCAUX CONSULTÉS
MAIS JAMAIS ENTENDUS,
LES COBAYES POUR
LE SIÈCLE À VENIR ?

COLLECTIFS
DE CITOYENS
ET D'ÉLUS
OPPOSÉS À
L'ENFOUISSEMENT
DES DÉCHETS
NUCLÉAIRES

L'Andra, en quête d'utilité publique pour le projet d'enfouissement de déchets nucléaires en Meuse/Haute-Marne, a répondu aux multiples questions posées début 2021 par l'Autorité environnementale (AE) sur l'étude d'impact de Cigéo. Elle devait aussi répondre, dans le même temps, aux interrogations des habitants, des collectivités locales et de la ministre de l'environnement, Barbara Pompili.

Voici un premier avis sur cette réponse à l'Autorité environnementale, qui sera étayé dans les semaines à venir. Questionnements sur la démonstration de sûreté, l'architecture de Cigéo, le tracé des routes, la sismicité régionale, les impacts sur la ressource en eau et les rivières, le choix et les propriétés de confinement de la roche, les impacts du chantier et de la radioactivité sur le territoire et ses habitants et les multiples inconnues du projet Cigéo : **l'Andra « prend acte » mais n'apporte pas à ce stade de réponses suffisantes ni d'explications. Que deviennent par ailleurs les études complémentaires demandées par l'Autorité environnementale ?**

Elle compte explorer tout cela au fur et à mesure de l'avancée du chantier. Elle dit ainsi que « *dans le cadre du dossier d'autorisation de création (DAC), conformément au code de l'environnement, la présente étude d'impact sera donc mise à jour en lien avec l'étude de maîtrise des risques.* »

Une démarche édifiante car l'Etat déclarerait d'utilité publique ce projet industriel gigantesque, aux risques inouïs parfaitement identifiés, tout en reportant à plus tard la démonstration de sa faisabilité.

Les insuffisances suivantes ne sont que quelques exemples relevés au sein d'un dossier bien trop incomplet et qui ressemble plus à un brouillon, qu'à une copie définitive.

RISQUES

QUELS DÉCHETS ATOMIQUES POUR CIGÉO ?

L'inventaire de ce qui est destiné à Cigéo n'est toujours pas clairement défini. Autrement dit, ni l'Andra, ni les producteurs, ni l'Etat ne sont aujourd'hui en capacité de dire ce qui pourrait être descendu dans le stockage souterrain.

En suspens notamment, les déchets dits « bitumineux » non acceptables en l'état car hautement inflammables (« inventaire de réserve ») et, grosse inconnue, des volumes considérables de combustibles usés non retraités, donc non valorisables, qui pourraient être destinés à Cigéo.

L'AE demandait pourtant de présenter plusieurs scénarios de définition des déchets destinés à Cigéo afin d'en analyser les avantages et inconvénients (durée de vie, environnement, sécurité) et de justifier le parti retenu.

ELÉMENTS DE RÉPONSE DE L'ANDRA : elle adaptera Cigéo au fur et à mesure des années et de la politique de valorisation des matières nucléaires.

Changement d'architecture en cours de chantier, modification de la descenderie, ajout de galeries, extension des zones nucléarisées en surface... L'élasticité future de Cigéo, proposée par l'Andra, est plus que surprenante.

Sans compter que le coût du projet, déjà sous-estimé, serait impossible à anticiper et que ce sont les générations à venir qui auraient à assumer de lourds dérapages financiers, déjà trop fréquents dans la filière électronucléaire.



CIGÉO RÉSISTERAIT-IL À UN SÉISME ?

L'AE recommandait de mieux caractériser le fonctionnement et la dynamique du fossé de Gondrecourt (à 2 km), (...) et de **démontrer que le caractère asismique de la couche géologique** de la zone d'implantation des ouvrages reste avéré à l'aune des nouveaux éclairages sur la sismicité en France à la suite du séisme du Teil (Ardèche) en 2019.

ELÉMENTS DE RÉPONSE DE L'ANDRA : « (...) les composants (structure et équipements) de l'installation importants pour la sûreté ou pouvant être agresseurs de ces composants sont dimensionnés à un séisme de référence (dénommé séisme de dimensionnement (SDD), supérieur au séisme majoré de sécurité). »

Les études relatives à cette problématique semblent closes pour l'Andra. Difficile en effet de prédire l'activité sismique du sous-sol sur des millénaires ! Une forte présomption de sismicité induite par l'activité humaine a été émise, par ailleurs, pour le séisme du Teil.

Le risque demeure bel et bien, et nous ne voulons pas le prendre, pour nous comme pour les nombreuses générations à venir.



L'ARGILE DE BURE : BON OU MAUVAIS CHOIX ?



A juste titre, l'Autorité environnementale s'inquiète de savoir si la roche hôte choisie pour Cigéo est bien la plus adaptée ; ce qui amène l'Andra à déterrer ses vieilles études inachevées sur le granite ou le sel. Pour autant, ces dossiers semblent toujours démontrer la même chose : on ne peut enfouir ni ici ni ailleurs. A Bure aussi, le sol disant « argilite », dont près d'un tiers est en réalité du calcaire marneux, n'offre pas les garanties attendues de confinement de la radioactivité.

VIVANT

PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ OU IMPACTER LE VIVANT ?



L'AE recommandait d'étoffer ou d'évaluer plus sérieusement les divers impacts sur la biodiversité posés par les installations de Cigéo : ligne électrique de 400 kV, adduction d'eau, emprise de routes, voie ferrée, défrichement au Bois Lejuc, préservation des zones humides et des couloirs biologiques, etc.

ELÉMENTS DE RÉPONSE DE L'ANDRA : Incompréhensible ! L'Andra reconnaît de nombreux manquements mais propose de donner des approfondissements plus tard... une fois que la DUP serait accordée.

SÛRETÉ

LA MAÎTRISE DES RISQUES TECHNOLOGIQUES EST-ELLE ASSURÉE ?

La question reste ouverte !

L'AE recommandait de compléter le dossier « *par une évaluation des incidences environnementales et sanitaires liées aux risques d'accident et de leurs impacts, directs ou indirects, à court et long terme* » ; celle-ci faisant défaut au dossier de demande de déclaration d'utilité publique.

ELÉMENTS DE RÉPONSE DE L'ANDRA : elle produit une synthèse principalement basée sur des éléments datés et anciens.

Ainsi par exemple :

- un inventaire initial des déchets radioactifs de... 2014 ;
- un Dossier d'options de sûreté présenté en 2016, non actualisé depuis ?
- un **risque incendie** identifié mais ne mentionnant pas la problématique posée par les déchets bitumineux inflammables -sujet de la plus haute importance- ;
- un **risque d'explosion insuffisamment traité** : en raison d'une accumulation de gaz de radiolyse, notamment d'hydrogène radioactif ;
- un **risque de criticité trop vite balayé** : éventualité d'une réaction nucléaire en chaîne, incontrôlée, si les combustibles usés sont acceptés dans Cigéo...

L'accident mortel de janvier 2016 dans un éboulement de galerie est-il juste un accident de chantier minier ? Il pourrait avoir un lien direct avec la méthode de creusement, la nature hétérogène de la roche du Callovo-ox福德ien et les poussées géologiques inévitables... alors que l'Andra affirme que : « *L'accident n'a révélé aucun comportement nouveau, ni anormal de la roche (...)* ». Pourtant l'enquête au pénal est toujours en cours et nous n'avons donc aucune explication officielle des raisons techniques qui ont conduit à cet accident..

Le risque d'inondation externe lié au risque climatique n'est pas pris en compte, alors que le dimensionnement du système de gestion des eaux se base sur une pluie ayant une probabilité de se produire une fois tous les 100 ans. Les phénomènes pluviométriques d'ampleur et répétés tout récents nous apportent la preuve contraire. Quand au risque identifié d'inondation interne par arrêt intempestif des pompages des eaux drainées dans les descenderies, il n'est pas détaillé à ce stade.

A ce niveau d'incertitudes sur le chapitre de la sûreté, le gouvernement osera-t-il engager sa responsabilité en accordant « l'utilité publique » à ce projet en l'état ?

MÉMOIRE

POTENTIEL GÉOTHERMIQUE SOUS BURE, LE QUALIFIE ENFIN OU NON ?

La question reste ouverte !

La ressource géothermique existant sous Bure -niée puis évacuée par l'Andra- pose deux problèmes de taille si Cigéo s'implante au-dessus. Un, on stériliserait une précieuse ressource d'énergie renouvelable ; deux : on créerait la possibilité d'intrusion volontaire ou involontaire dans le stockage souterrain si nos descendants partaient à la recherche d'eau chaude un jour (la mémoire d'un tel site étant impossible à transmettre au futur).

L'AE recommandait : « *de reprendre les études du potentiel géothermique du sous-sol et d'organiser leur pilotage par un groupe de géologues indépendants.* »

ELÉMENTS DE RÉPONSE DE L'ANDRA : **elle ignore cette recommandation.** La géothermie à Bure est sans intérêt dit-elle, tout en précisant qu'elle va quand même étudier la question du risque d'intrusion par forage géothermique. En parallèle, les règles fondamentales de sûreté spécifient que cet aspect ne doit pas être étudié puisque le site ne doit pas -impérativement- renfermer de ressource géothermique d'intérêt particulier... c'est le serpent qui se mord la queue. En réalité, les investigations réalisées par l'Andra en 2008 présentent beaucoup trop d'incertitudes (forage colmaté, bouché par une sonde coincée, essais non réalisés...) et on connaît toujours très mal cette ressource. Ce qu'on sait, c'est que les épaisseurs des formations géologiques ciblées juste sous la ZIRA sont très importantes et que la productivité énergétique doit y être très bonne.

Alors oui, il est indispensable de refaire un forage d'exploration et de reprendre les études comme le demande l'Autorité environnementale.

RÉCUPÉRABILITÉ ?

La question reste ouverte !

Les mots de réversibilité et de récupérabilité ont fait l'objet de tant de définitions qu'il n'est pas possible, pour personne, de se faire une opinion sur la question.

Une certitude pour l'Andra : « *Tous les colis de déchets doivent rester aisément récupérables durant cette phase (la phase pilote ou premières années d'exploitation de Cigéo)* ». Sauf qu'à ce stade là, la formule est plus qu'incantatoire, puisque l'Andra renvoie à plus tard : elle n'a toujours pas démontré sa capacité à gérer les situations accidentnelles.

Pourrait-elle récupérer les colis enfouis, de surcroît en cas de pépin ? Qu'en ferait-elle le cas échéant ? Le mystère reste entier, et les retours d'expérience comme celui de l'incendie dans le stockage Stocamine (Alsace) ne jouent pas en sa faveur !

LES RESSOURCES EN EAU SERAIENT-ELLES IMPACTÉES ?



Des volumes conséquents d'eau (potentiellement contaminée) issu du drainage des infiltrations dans les descenderies seraient remontés en permanence par pompage vers la surface puis rejetés dans les cours d'eau locaux (Orge, Bureau, Ormançon, Saulx...), c'est un fait indéniable, mais le dossier Andra ne présente pas les données nécessaires pour en anticiper les risques et les impacts. D'autre part, la forte consommation en eau du chantier aura à l'évidence un impact sur la ressource locale et sur sa distribution... ce qui inquiète de nombreuses communes dans leurs délibérations. Cigéo pourrait bien mettre tout le territoire en péril, durablement, si l'eau devait subir contamination et raréfaction.

L'AE disait qu'"*il manque des évaluations chiffrées, notamment sur les besoins en eau, les ruissellements, les rejets. C'est une difficulté majeure pour juger des impacts (...).*"

ELÉMENTS DE RÉPONSE DE L'ANDRA : sans apporter de données chiffrées, elle repousse à plus tard les explications, à l'étape de la demande d'autorisation de création.

Ainsi lit-on aussi au chapitre *Eaux de ruissellement et de verses* : (...) « *incidences potentielles identifiées sur les eaux souterraines & « incidences potentielles identifiées sur les eaux superficielles.*» (...) Ces éléments seront précisés et détaillés dans le dossier de demande d'autorisation de création qui fera office de demande d'autorisation de rejet. »

250 000 m³ de bassins, 9 points de rejets dans le réseau hydrographique de la Marne, débits totalement inconnus, contrôles et suivis radiologiques des eaux très mal caractérisés, risques de drainages acides par ruissellement et lessivage des eaux de pluie dans le cadre de ce dantesque chantier de terrassement... Les entreposages temporaires avant traitement, valorisation ou stockage définitif des millions de m³ de verses dans la vallée de l'Ormançon entraîneraient des quantités ingérables de sédiments et de matières en suspension, éventuellement chargés d'éléments toxiques.

Côté chantier, tout ira bien selon elle, mais cela suffit-il de le prédire et sur quels critères ?

« *Le besoin en eau du centre de stockage Cigéo est satisfait par un raccordement aux réseaux locaux d'alimentation en eau potable, (...) les débits prélevés sont adaptés à la capacité de recharge des captages sollicités pour le besoin (...) compatible avec les prescriptions des périmètres de protection des captages.* »

NOS RIVIÈRES

FAUDRAIT-IL DÉVELOPPER OU VIDER LE TERRITOIRE ?



AVENIR

Vivre aux abords d'un méga-stockage nucléaire n'est pas un projet d'avenir. C'est pourtant ce que tente d'imposer l'Etat en arrosant le territoire d'argent facile et de promesses -illusaires- de développement local. Chantier séculaire, convois de déchets atomiques incessants, risques technologiques élevés, dissémination et contamination chimique et radiologique de l'environnement naturel et humain, c'est un sombre tableau qui s'annonce et que nous dénonçons depuis toujours.

L'AE recommandait :

- « *de justifier, au regard du principe de précaution et du nécessaire contrôle de la société sur le stockage à long terme, le projet de développement du territoire qui en l'état actuel augmente le niveau d'enjeu face au risque d'exposition à la radioactivité et risque de banaliser le territoire ;* »
- « *d'évaluer l'intérêt de solutions alternatives qui permettraient de diminuer le risque à très long terme et, à tout le moins, de déterminer les conditions d'une compatibilité à long terme entre l'activité de stockage et les autres activités du territoire* ».

ÉLÉMENTS DE RÉPONSE DE L'ANDRA : Sur la question de l'impact sanitaire, la réponse de l'Andra est préemptoire. « *Les impacts radiologiques du centre de stockage en fonctionnement normal sont quasiment négligeables et restent limités en cas d'accident. Une fois l'installation fermée définitivement, la protection de la santé des personnes et de l'environnement est assurée de façon passive* ». Ah oui ? Sur quels scénarios de base et sur quelles projections ?

Elle s'engage, comme toujours et sans le démontrer, sur un risque zéro quasi « miraculeux ». N'écrit-elle pas juste un scénario destiné à rassurer une population noyée sous une masse d'informations imprécises, et à endormir la vigilance d'élus censés veiller à la protection de leurs administrés ?

Sur la question du développement économique du territoire, l'Andra se contente de réciter la formule officielle : « *tous les acteurs locaux et nationaux s'accordent sur l'intérêt d'un développement économique pour les territoires qui accueillent l'installation* ».

Ici encore, la réponse de l'Andra fait fi de l'avis de l'AE, des inquiétudes ou réserves exprimées par les délibérations des communes et ne se pose aucune question sur la pertinence - ou non- d'un développement totalement artificialisé. Elle entérine encore un peu plus la politique du « rouleau compresseur » dénoncée par certaines communes. Séduire, corrompre et passer en force, quoi qu'il en coûte.

Grande oubliée, la population qui serait appelée à subir et à payer un lourd tribu sans avoir jamais été conviée aux choix !

Comme nombre d'acteurs locaux et nationaux, nous voulons un développement économique partagé -et nous ajoutons écologique et vertueux- de notre territoire ! Nous affirmons qu'il y a bien d'autres façons de vivre et d'évoluer, autrement qu'en accueillant une activité nucléaire hautement polluante et sans perspective. Il en va aussi de l'avenir des générations à venir.

BON À SAVOIR : A BURE, IL Y A JUSTE UN LABORATOIRE MAIS PAS DE DÉCHETS NUCLÉAIRES.

Cigéo n'est pas autorisé : l'Andra doit démontrer que ce projet est réalisable, via un dossier de demande d'autorisation de création (DAC) qu'elle pense produire en 2022/2023 (?). Ce dossier serait examiné pendant quelques années par les autorités compétentes et les services de l'Etat. Au vu des problématiques insolubles qui ne peuvent être évacuées et sauf à tomber sur des acteurs politiques désinformés ou volontairement aveugles, ce projet d'enfouissement ne devrait obtenir ni utilité publique, ni autorisation de création..

A nous d'être vigilants et toujours plus exigeants sur les décisions à venir !

En tant qu'élu, vous avez régulièrement à instruire des permis de construire. Vous êtes souvent circonspects face aux réglementations strictes de protection et aux mesures d'impacts qui vous sont imposées pour un petit comme pour un grand projet, que ce soit la rénovation d'un lavoir, la réalisation d'un lotissement ou même simplement repeindre les volets de votre mairie.

Alors que Cigéo est un projet gigantesque aux impacts considérables, comment accepter que l'Andra repousse à plus tard des réponses essentielles en complétant son dossier au fur et à mesure du chantier ? Essayez de construire un quelconque bâtiment en annonçant que vous fournirez le détail du projet en cours de réalisation, ou encore en annonçant le coût au bout de l'opération ?... Cela relève des mêmes mécanismes. L'État ne doit-il pas impérativement s'appliquer à lui-même les principes dont il est le garant ?



PLUS D'INFOS ?
www.burestop.eu - cedra52.jimdofree.com
info@burestop.eu